

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/12/19
N° 08

DATE DE CONVOCATION :

15 DECEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

15 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Karine NÉEL donne procuration à Jean-Claude BOULARD,
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN,
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME,
Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU,
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON,
Julie HEUZARD,
Lucas JUIGNÉ,

Secrétaire de séance : Bruno TISON

OBJET : Infrastructures de recharge pour véhicule électrique – Groupement de commandes départemental

Le Conseil Départemental propose aux Communes du département la mise ne place de deux groupements de commandes, l’un pour permettre le déploiement sur le territoire des communes des bornes de recharges pour véhicules électriques et le second pour en faire assurer la maintenance et la supervision.

Il est proposé d’intégrer ce groupement de « *fournitures et pose* » afin de bénéficier d’un accord-cadre, piloté par le Département par l’intermédiaire du service « réseaux » qui assurera la mise en œuvre des opérations.

L’intégration au second groupement de « *maintenance et supervision* » permettra, en cas d’installation d’une borne de recharge, d’intégrer cet équipement dans le programme

Compte tenu qu'il pourrait être intéressant de disposer d'une borne de recharge pour véhicules électrique complémentaire au dispositif Mouv'nGo déjà installé sur la commune et qu'aucun engagement financier n'est nécessaire à ce stade :

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer les deux groupements de commandes « *fourniture et pose* » et « *maintenance et supervision* » créés par le Conseil Départemental en vue de déployer à l'avenir une borne de recharge électrique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EST FAVORABLE à l'unanimité des membres présents et représentés à l'intégration de la commune au sein des deux groupements de commandes « *fourniture et pose* » et « *maintenance et supervision* » créés par le Conseil Départemental en vue de déployer à l'avenir une borne de recharge électrique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,